

MAIRIE DE CHABOTTES
Département des Hautes-Alpes
Compte Rendu et Procès-verbal de la séance
Du Conseil Municipal du 4 juillet 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur convocation du 28 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Roland AYMERICH, maire.

Madame Elodie PELLOQUIN a été nommée secrétaire de séance.

Présents : AYMERICH Roland - AUTUORI Christine - HUGUES François - JOUSSELME André – JOUSSELME Serge - JUANEDA Sophie- NICOLAS Elsie - PELLOQUIN Élodie - RANGUIS Christophe -

Absents : ANDRÉ Aurélie - Hervé DUSSEY - GUILLE Raphaël - RANGUIS Vincent - RUYSSSEN Johanne

Le Maire ouvre la séance, procède à l'appel des conseillers, et présente l'ordre du jour.

Il demande l'approbation du compte-rendu et procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2024.

ORDRE DU JOUR

Délibération n°40/2024

Objet : Recrutement en contrat à durée déterminé d'un adjoint technique territorial pour accroissement saisonnier d'activité pendant la période estivale 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que vu l'accroissement d'activités pendant la période estivale (fleurissement, entretien des espaces verts, entretien des bâtiments...) et afin d'assurer le remplacement des agents pendant leurs congés annuels, qu'il y a lieu de renforcer l'équipe technique affectée à la voirie, bâtiment, réseaux par le recrutement d'un saisonnier.

Il propose de créer un poste d'adjoint technique, en contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité, à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 30 août 2024, à temps complet.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- **D'approuver l'exposé du maire,**
- **De créer le poste d'adjoint technique, en contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité, du 1^{er} juillet au 30 août 2024, à temps complet,**
- **D'inscrire, au budget de la commune aux articles et chapitres prévus à cet effet, les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant,**

En exercice	14	Pour	9
Présents et Votants	9	Contre	0
Absents et représentés	0	Abstention	0

Délibération n°41/2024 :

Objet : Déclaration d'intention pour le projet de réserve de substitution en la commune de la Roche-des-Arnauds portant le nom de réserve du Châtelar de l'ASA du canal de Gap – avis du conseil municipal de Chabottes

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que l'ASA du Canal de Gap capte l'eau dans le torrent du DRAC en aval immédiat de la confluence entre le Drac Noir et le Drac blanc, dans le Haut Champsaur au Hameau des Ricous et la transporte dans le bassin gapençais, où elle est le plus souvent stockée dans des réservoirs puis distribuées auprès de 6 000 adhérents de l'ASA sur un périmètre de 4 650 hectares, à des fins de production d'eau brute à finalité de consommation humaine, d'irrigation des cultures et à des fins de production d'hydroélectricité.

Il informe que dans le cadre de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, du SAGE et du plan PGRE du bassin versant du Drac, le débit réservé du Drac en aval de la prise d'eau des Ricous a été augmenté ce qui se traduit par une diminution des débits prélevables dans le Drac par l'ASA du Canal de Gap en période d'étiage. Par conséquent les tensions sur la ressource en eau en été sont de plus en plus précoces, des restrictions d'irrigations de plus en plus importantes voir des interruptions d'approvisionnement en eau pour les cultures en place.

Dans ce contexte écologique et environnemental imposé par le SAGE et le PGRE et au vu des différentes études menées, il apparaît que le projet de réserve de substitution du Châtelar porté par l'ASA du Canal de Gap est l'alternative la plus appropriée pour résoudre ces pénuries d'approvisionnement en eau.

Monsieur Le Maire propose de donner un avis favorable au projet de réserve de substitution du Châtelar sur la commune de la Roche-des-Arnauds.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- **D'approuver l'exposé du maire,**
- **De donner un avis favorable pour le projet de réserve de substitution du Châtelar,**

En exercice	14	Pour	9
Présents et Votants	9	Contre	0
Absents et représentés	0	Abstention	0

Délibération n°42/2024 :

Objet : utilisation des Barnums de la commune et du local buvette situé dans le bâtiment de la base de loisirs par les particuliers

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que plusieurs administrés de la commune ont demandé à utiliser lors de manifestations privées, les barnums de la commune et le local buvette situé dans le bâtiment de la base de loisirs.

Au vu de la fragilité des barnums, il est important de les préserver en limitant leurs manipulations. Par conséquent, leur utilisation est réservée aux événements organisés par la commune de Chabottes et également réservée aux associations de la commune de Chabottes. Le prêt aux habitants de la commune de Chabottes n'est pas autorisé.

Concernant le local buvette de la base de loisirs, son état étant assez rudimentaire, il n'est pas préconisé de le prêter aux particuliers.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- **D'approuver l'exposé du maire,**
- **De ne pas prêter aux particuliers les barnums de la commune,**
- **De ne pas prêter aux particuliers le local buvette de la base de loisirs,**

En exercice	14	Pour	9
Présents et Votants	9	Contre	0
Absents et représentés	0	Abstention	0

Délibération n°43/2024 :

Objet : Budget Eau – annulation de Facture eau et assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'annuler des titres sur exercice antérieur suite à des erreurs de titulaires et/ou de consommation.

Ces annulations concernent les titres suivants pour un montant total 913.62 €:

- Bordereau 7 Titre 62 budget 2023 au nom de M. BALDET Bertrand pour un montant de 295.62 €,
- Bordereau 7 Titre 623 budget 2023 au nom de M. ROUX Louis pour un montant de 154,50 €,
- Bordereau 3 Titre 682 budget 2022 au nom de M. ROUX Louis pour un montant de 154.50 €,
- Bordereau 5 Titre 680 budget 2021 au nom de M. ROUX Louis pour un montant de 154.50 €,
- Bordereau 3 Titre 662 budget 2020 au nom de M. ROUX Louis pour un montant de 154.50 €,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- **D'approuver l'exposé du Maire,**
- **D'effectuer les annulations totales des titres cités ci-dessus pour un montant total de 913.62 €.**

En exercice	14	Pour	9
Présents et Votants	9	Contre	0
Absents et représentés	0	Abstention	0

Délibération n°44/2024 :

Objet : Schéma directeur d'alimentation en eau potable - Mise en place d'un plan d'actions de travaux sur le réseau d'eau potable

Le Maire présente le rapport final du bureau d'études HYDRETTUDES de la mise à jour du schéma directeur d'alimentation d'eau potable. Ce schéma a permis de réaliser un diagnostic complet des installations d'eau potable de la commune concluant sur un rendement de réseau non conforme aux dispositions du décret du 27 janvier 2012.

Par conséquent, il est impératif d'établir un plan d'action afin de répondre aux normes demandées par l'Agence de l'Eau : réduire les pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable permettant d'atteindre un niveau de rendement de réseau minimum pour ne pas être soumis à une majoration du taux de redevance pour l'Agence de l'Eau.

Les principales actions à mener à court, moyen et long terme, consiste à :

1 – Pré localiser les fuites sur le réseau et les tronçons fuyards : l'objectif est d'identifier ces fuites de façon à pouvoir quantifier leurs volumes, effectuer les travaux de réparation pour éliminer ces pertes et, ainsi, améliorer le rendement du réseau (action à court terme).

2 – Renouveler les équipements hydrauliques :

a – des vannes de sectionnement (117), de vidange (10), de survitesse (1), ventouse (8), réducteurs de pression (6) (action à moyen et long terme),

b – des compteurs généraux (1 compteur de prélèvement, 3 compteurs de production et 3 compteurs de distribution) (action à court et moyen terme),

c – du parc des compteurs (671 unités) (action à court et moyen terme).

3 – Renouveler les canalisations : en priorité les canalisations susceptibles de transporter du CVM (chlorure de vinyle de monomère) puis les canalisations vieillissantes (action à moyen et long terme).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- **D'approuver l'exposer du Maire,**
- **D'approuver le plan d'actions ci-dessus,**
- **D'effectuer dans un premier temps la pré localisation des fuites et tronçons fuyards et leurs réparations afin d'améliorer le rendement du réseau au plus vite,**
- **De donner tout pouvoir au maire pour signer les pièces concernant ce dossier.**

En exercice	14	Pour	9
Présents et Votants	9	Contre	0
Absents et représentés	0	Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

1- Groupe scolaire. Ouverture d'une 6ème classe rentrée 2024

. Ouverture provisoire pour 1an, 18 enfants CE1/CE2

. En février 2025 une décision de l'académie sera prise pour savoir si cette classe sera pérenne ou non.

. Décision d'installer cette classe provisoire dans les locaux de l'ancienne poste/mairie, à côté de la salle des fêtes.

. Vigilance sur le bruit qui pourrait être généré par les travaux de la salle des fêtes.

. Peu de besoin en complément pour équiper cette classe.

. Une liste de travaux sera dressée pour que l'équipe technique mettent cette classe en conformité avant la rentrée.

2- Bâtiment de la base de loisir :

. Réflexion en cours de la commission pour la remise en état des sanitaires ou choix blocs auto nettoyants.

. Réflexion sur la remise en état général du bâtiment.

. Réflexion sur potentiel transfert du local APE (actuellement dans les locaux de la future 6ème classe) vers la base de loisir.

3- Recherche d'un local pour une micro crèche :

. Besoin d'un local d'environ 130m2/150m2 + petit extérieur.

. Toute proposition acceptée : grange, local commercial, maison individuelle, etc...

. La marie n'a malheureusement pas de proposition à faire, fait appel aux particuliers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

	Signature		Signature		Signature
ANDRE Aurélie Conseillère	ABSENTE	GUILLE Raphael Conseiller	ABSENT	NICOLAS Elsie 1 ^{er} Adjoint	
AUTUORI Christine Conseillère		HUGUES François Conseiller		PELLOQUIN Elodie Conseillère	
AYMERICH Roland Maire		JOUSSELME André Conseiller		RANGUIS Christophe Conseiller	
		JOUSSELME Serge 2 ^{ème} Adjoint		RANGUIS Vincent Conseiller	ABSENT
DUSSERRE Hervé Conseiller	ABSENT	JUANEDA Sophie 3 ^{ème} Adjoint		RUYSSSEN Johanne Conseillère	ABSENTE